



## Commune d'Abriès-Ristolas

### Réunion du Conseil Municipal Séance du 1<sup>er</sup> Octobre 2021 à 18 H 00 Compte-Rendu des débats

L'an deux mille vingt et un, le 1<sup>er</sup> Octobre à 18h00, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle Abriès-Ristolas.

**Date de convocation** : 21 septembre 2021

**Étaient présents** : Alexandre RENIE, Nicolas TENOUX, Nicolas CRUNCHANT, Chrystelle CERUTTI, Philippe RIBOT, Emmanuel MIEGGE, Philippe BOULET, Florent BUES, Pauline ROUX.

**Étaient absents excusés avec remise de pouvoirs** : Marie-Hélène FAROUZE (pouvoir à Chrystelle CERUTTI) – Dominique LEPAS (pouvoir à Philippe BOULET) – Florian BOURCIER (pouvoir à Emmanuel MIEGGE) – Carine AUDIER-MERLE (pouvoir à Florent BUES).

**Etaient absents excusés** : Charles Lacroix, Joël GAUCHE.

**1 - Secrétaire de séance** : Chrystelle CERUTTI.

Le maire présente l'ordre du jour.

**2 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 Septembre 2021** :

Le compte-rendu de séance du 8 septembre 2021 est approuvé par l'ensemble des membres.

**3 – Délibération donnant mandat au Syndicat Mixte des Stations de Montagne du Queyras pour déposer une demande d'autorisation de défrichement nécessaire à la réalisation du projet du télésiège de la Brune et des aménagements connexes et effectuer le défrichement des parcelles impactées. [Annulation et remplacement de la Délibération n° 20210628-05 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération n°20210628-05 en date du 28 juin 2021 l'autorisant à déposer le dossier de demande d'autorisation de défrichement afin d'effectuer les travaux d'installation d'un télésiège et d'aménagements de pistes de ski alpin sur le secteur de Valprévère.

Monsieur le Maire explique que dans un souci de cohérence générale du projet de création du télésiège, il est préférable que ce soit le Syndicat Mixte des Stations de Montagne du Queyras qui dépose le dossier de demande de défrichement.

Le Maire propose donc de mandater le Syndicat Mixte des Stations de Montagne du Queyras pour déposer la demande de défrichement et défricher les parcelles concernées.

*Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Octobre 2021*



## Commune d'Abriès-Ristolas

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mandater le Président du Syndicat Mixte des Stations de Montagne du Queyras pour déposer la demande de défrichement auprès de Madame la Préfète et défricher les parcelles concernées.

### **8 – Questions diverses :**

8.1 – Echanges avec le public présent sur le projet de télésiège de la Brune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H.

Signature : Nicolas CRUNCHANT, Maire d'Abriès-Ristolas